

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF28

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 2

Dans la 1^{ère} ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 19 303 » par le montant « - 13 937 »

Dans la 2^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 10 866 » par le montant « - 5 500 ».

Dans la 3^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 11 192 » par le montant « - 5 826 »

Dans la 4^e et la 5^e ligne de la 2^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 13 185 » par le montant « - 7 819 »

Dans la 1^{ère} ligne de la 3^e colonne du tableau de l'alinéa 2, remplacer le montant « - 9 240 » par le montant « - 3 874 ».

A la ligne « Solde général », associer le montant « - 3 532 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Ministre délégué en charge du budget, les moindres rentrées fiscales s'établiraient ainsi :

- 1 milliard d'euros sur TVA
- 4 milliards d'euros sur l'IS
- 500 millions d'euros sur l'IR

Cet amendement a ainsi pour but de mettre en conformité le tableau d'équilibre avec ces déclarations.